



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT- SIX, VINGT ET UN MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

Membres élus : 15 – membres en fonction : 15

Les membres présents (15) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Estelle VERDIER, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Jérémy BROSSEAU, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Bouchra CHOMBART, Emmanuel PIEGAY ;

Mireille CHAPUS a été élue secrétaire de séance.

N°2026/015-21/03

Objet : Composition de la Commission municipale FINANCES

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations

Il vous est proposé de créer LA COMMISSION FINANCES chargée de :

- Vérification de l'exécution du budget
- Elaboration du budget de chaque exercice pendant la mandature
- Elaboration des décisions modificatives au cours de l'exercice

Il est proposé que chaque commission soit composée de 6 membres du conseil municipal.

*Entendu l'exposé du Maire,
Sur proposition du Maire,*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

➤ **DECIDE :**

Article 1 : de créer la COMMISSION FINANCES

Article 2 : d'arrêter la composition de la commission FINANCES comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217400035-20260321-DEL2026015-DE

S'LO

DEL2026/015-21/03 (suite)
Commission FINANCES

Vérification de l'exécution du budget
Elaboration du budget de chaque exercice pendant la mandature
Elaboration des décisions modificatives au cours de l'exercice

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour la création de la commission FINANCES, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission FINANCES

Guillaume PERRISSE – Aude BARANNE – Isabelle BELLEVILLE – Mireille CHAPUS – Emmanuel PIEGAY
– André BOCHET-CADET

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Claude CHARBONNIER*

*Le secrétaire de séance
Mireille CHAPUS*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAOVOIE LE 23/03/2026
ET PUBLICATION LE 23/03/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026015
Objet :	COMMISSION FINANCES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assembles
Identifiant unique :	074-217400035-20260321-DEL2026015-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260321-DEL2026015-DE-1-1_0.xml	text/xml	841 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.015 COMMISSION FINANCES.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260321-DEL2026015-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	119 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2026 à 12h19min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2026 à 12h19min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2026 à 12h20min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2026 à 12h20min27s	Reçu par le MI le 2026-03-23

